

Date de convocation : 31/03/2016

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
08 AVRIL 2016**

Le huit avril deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents :

MM. et Mmes VÉZINES Michel, COUDRAY Loïc, GLANARD Michel, AUDUREAU Stéphane, ROBIN Jean-Claude, MOUSSU Frantz, FERNANDEZ Aurélia, SAYAGH Claude, SAN-ROQUE Stéphanie, HADENGUE Michaël,

Absents et représentés :

M. POTTIER Sébastien, procuration M. Jean-Claude ROBIN
M. LE BOURDONNEC Armelle, procuration Mme Aurélia FERNANDEZ
M. ARIAS Francis, procuration M. Stéphane AUDUREAU
M. DEBUYSÈRE Pascal, procuration M. Claude SAYAGH

Absent

M. THEILLARD Joël.

Questions inscrites à l'ordre du jour

FINANCES

2016-05- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2015, présenté par M. Michel VEZINES, Maire-adjoint sont les suivants :

- Excédent de la section d'investissement	84 106,92 €
- Excédent de la section de fonctionnement	97 992,56 €
Excédent global	<u>182 099,48 €</u>

En € Libellés	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1		94700,58		70 201,64		
Opérations de l'exercice 2015	433 893,00	42 299,34	291 928,17	319 719,09		
Totaux	433 893,00	517 999,92	291 928,17	389 920,73		
Résultat de clôture		84 106,92		97 992,56		182 099,48
Restes à réaliser	175 493,29	98 314,00				
Résultats définitifs	609 386,29	616 313,92				6 927,63

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte administratif 2015 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2015 à l'unanimité des présents et représentés soit 12 voix.

2016-06 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur est conforme au compte administratif de l'exercice 2015 et l'approuve à l'unanimité.

Vote : 14 voix Pour

2016-07- C.C.A.S. : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Considérant la délibération N° 2015-36 du conseil municipal du 5 novembre 2015 décidant la suppression du CCAS au 31 décembre 2015, il revient aux membres du conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 2015 du CCAS.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du CCAS pour l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que M. Jean-Claude ROBIN, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2015,

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires ::

SECTIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice en €	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		3 708,71 €	4 600,00 €	4 413,96 €		3 522,67 €
Section d'investissement			-	-		
Totaux		3 708,71	4 600,00 €	4 413,96 €		3 522,67 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Vote : 12 voix

2016-08- C.C.A.S. : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du CCAS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assurée que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur est conforme au compte administratif de l'exercice 2015 et l'approuve à l'unanimité.

Vote : 14 voix pour

2016-9- AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2015 est un excédent de **97 992,56€**

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2015 est un excédent de **84 106,92€**

Considérant que les restes engagés reportés de l'exercice 2015, en section d'investissement, s'élèvent en dépenses à **175 493,29 €** et en recettes à **98 314 €**, soit **un reste à réaliser déficitaire de 77 179,29 €**

Compte tenu de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015 et du résultat excédentaire de ses comptes pour l'exercice 2015 de **3 522,67 €**,

Après en avoir délibéré,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **97 992,56 €** en section de fonctionnement, en recette au 002 report à nouveau,

Décide d'inscrire l'excédent de fonctionnement de **3 522,67 €** du budget du CCAS au budget de la commune, en recette au 002.

Vote : 14 voix pour

2016-10 – VOTE DES TAXES 2016

Ayant pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2016, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux de l'année 2015 pour l'année 2016, soit :

- Taxe d'habitation :	7,96 %
- Taxe foncière (bâti) :	10,07 %
- Taxe foncière (non bâti) :	43,82 %

Vote : 14 voix Pour

2016-11 - VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement	382 332,00 €
- Section d'investissement	284 843,00 €

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité des membres présents, le budget présenté.

Vote : 14 voix pour

ENVIRONNEMENT :

2016-12 – SIEED : Adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Vilette à compter du 31 décembre 2016

[...]

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Houdanais a pris la compétence « déchets » au 31 décembre 2016,

Vu la délibération 2016-018 en date du 21 mars 2016 du comité syndical du SIEED acceptant l'adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay, Vilette à compter du 31 décembre 2016,

[...]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay, Vilette à compter du 31 décembre 2016, au SIEED.

Vote : huit voix pour et six abstentions.